

DELIBERATION N° 02 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE JUMELAGE
SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : M. BOILEAU

Le Conseil Municipal a désigné ses représentants au comité de jumelage de Ludres par délibération n° 9 du 7 avril 2014.

A ce titre, Philippe FRANOUX, conseiller municipal élu lors du scrutin du 23 mars 2014 sur la liste « Pour Ludres, Résolument », a été désigné parmi ses représentants.

Il est à noter que les autres membres du conseil municipal désignés, à l'unanimité, sont :

- pour le groupe de la majorité municipale : Véronique RAVON, Denis DEFFOUN, Jean-Luc BARATAUD, Christine NAEGELLEN, Sophie KOZEL, Christiane LENIZSKI, Sandrine GUERBER, Sophie MERCIER.

Le groupe « Pour Ludres, Résolument » propose Monsieur Rémi THIRIET comme représentant du Comité de Jumelage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Rémi THIRIET comme représentant du Groupe « Pour Ludres, Résolument » au sein du Comité de Jumelage.